



## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 6 février 2018

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le 6 février 2018 à 17h30 à la salle Émile Gilbert de Coulmiers, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

*Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :*

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BEAUCE LOIRÉTAINE, Mesdames et Messieurs :**

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtretre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Gilles FUHRER (Boulay les Barres), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournois), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Pérévay la Colombe),

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES DES TERRES des VAL DE LOIRE, Mesdames et Messieurs :**

Anita BENIER (Baccon), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Alain CHAMPENOIS (Villermain), Danièle CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Pierre TRUBLARD (La colombe - Beauce la Romaine), Bruno VIVIER (Charsonville),

*Ainsi que Mesdames et Messieurs :*

Brigitte LAMY (Boulay les Barres), David CAMUS et Christian DESSEMOND (Coulmiers), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Marc LEBLOND (Patay), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret),

*Avait donné pouvoir :*

Monsieur Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Monsieur Thierry BRACQUEMONT (Huêtretre),

*Étaient également présents :* Monsieur Thibaud DÉsirÉ, Mesdames Aurélie LEHOUCQ, Manon DUPUY, Michelle ÉON (Pays Loire Beauce).

*Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs :*

Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR et Jérôme NALYWJKO (Mézières lez Cléry), David FAUCON et François COINTEPAS (Beaugency), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Arnold NEUHAUS (Villermain), Christian ROUBALAY et Yoann KUZIORA (Beauce la Romaine - Prénouvellon).

Madame MANCHEC, Maire de Coulmiers, souhaite la bienvenue aux Membres du Comité Syndical. Compte tenu des conditions météorologiques, des chutes de neiges qui rendent les routes difficilement praticables, elle suggère de commencer rapidement la réunion pour libérer les participants au plus vite.

Monsieur le Président la remercie pour son accueil et félicite les membres d'être présents malgré la neige.

Monsieur le Président informe que le PETR Pays Loire Beauce est Lauréat de la Fondation « Pour la Nature et l'Homme » et a reçu, le 13 décembre 2017 à Paris, le trophée « My positive Impact ». Il souligne le bon travail de Camille, cheville ouvrière de cette action, puis demande ensuite à Mademoiselle Manon DUPUY, récemment recrutée pour remplacer Camille durant son congé maternité, de se présenter.

Manon explique qu'elle possède un master de géographie spécialisé dans les pratiques durables, obtenu à la Sorbonne. Elle a ensuite accompli un service civique dans la fondation Nicolas Hulot puis des stages en Amérique Latine.

Monsieur le Président ajoute que la très bonne formation dans le domaine environnemental a plaidé en sa faveur pour le recrutement. Il propose ensuite de procéder à l'ordre du jour.

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017**

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

### **2 - Actions Agenda 21/Plan Climat Énergie Territorial :**

Monsieur le Président donne la parole à Thibaud DÉsirÉ pour qu'il expose l'état d'avancement des différentes actions Agenda 21 / TEPCV / Plan Climat Énergie Territorial.

Monsieur Thibaud DÉsirÉ liste les dossiers comme suit :

✚ **Action « Cabas réutilisables »**

Dans le cadre de la 2ème édition du défi des artisans et commerçants, 3 500 sacs 100 % français pour un coût total de 12 012 € TTC seront distribués à 70 entreprises. Le montant prévisionnel de la subvention TEPCV est de 80%, soit 9 609,50 €, avec un autofinancement du PETR de 2 402,50 €.

#### ✚ Action « Mobilité électrique » :

Monsieur le Président rappelle que le Pays a fait l'acquisition de 4 véhicules électriques, 4 bornes de recharge pour véhicules électriques, 16 vélos à assistance électrique (VAE), 2 stations de recharge pour VAE. Les destinataires de ces équipements sont : la communauté de communes des Terres du Val de Loire, les communes de Meung sur Loire, de Saint Ay, de Chaingy.

Collectivité bénéficiaire	Equipements
CC des Terres du Val de Loire	2 véhicules, 2 bornes de recharge véhicule, 16 vélos à assistance électrique, 2 stations de recharge vélos.
Meung sur Loire	1 véhicule électrique. Une borne de recharge véhicule => pris en charge par la CC TVL
Saint Ay	1 borne de recharge véhicule
Chaingy	1 véhicule électrique

Le montant total est de 117 477,00 € HT pour l'ensemble.

Des subventions prévisionnelles TEPCV, sous réserve de l'instruction, sont estimées à :

- ✓ 81 059,13 € taux de 69% inscrit dans la fiche-action,
- ✓ 93 981,16 € avec la possibilité de maximiser le taux à 80 % (en attente de confirmation de la DDT / DREAL).

Monsieur Thierry BRACQUEMOND ajoute que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'avait pas la possibilité d'acheter un véhicule électrique.

Monsieur le Président explique qu'une ZOÉ nouvelle formule, avec une autonomie de batterie supérieure, coûte entre 3 à 4 000 €, compte tenu de la subvention accordée d'environ 70%. L'enveloppe n'ayant pas été utilisée totalement sur cette action, une partie des montants accordés repartira donc au Ministère. Il précise que le PETR porte financièrement l'opération, et qu'une convention financière et technique permet de réaliser un financement anticipé avec les bénéficiaires cités ci-dessus.

#### Monsieur le Président propose aux Membres :

- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de l'action « Mobilité électrique multimodale en Pays Loire Beauce »,
- De l'autoriser à solliciter les financements TEPCV dans le cadre de la présente action,

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-01**).

#### ✚ Éducation à l'environnement - Projet de coopération formation « climat air énergie »

Monsieur Thibaud DÉSIÉ explique que cette prestation d'accompagnement pour l'élaboration d'une formation et d'outils pédagogiques sur les thématiques « climat air énergie » à destination des personnels d'animation des temps périscolaires est menée par l'Ifrée (Institut de Formation de Recherche et d'Éducation à l'Environnement). Il précise que des réunions de sensibilisation des élus et responsables de services jeunesse « climat air énergie » dans les temps périscolaires ont eu lieu en octobre 2017.

Un livret-ressources « climat air énergie » destiné à l'animation dans le cadre périscolaire a été édité. Les premiers exemplaires ont été distribués lors de la session de formation de novembre 2017. Lors de cette première session de 2,5 jours, 24 personnes ont été formées sur les trois territoires, dont huit personnes pour le PETR Pays Loire Beauce.

Deux sessions complémentaires de formation sont proposées en février et en mars pour le PETR Pays Loire Beauce. Les personnes qui ont participé à la session de formation ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de les aider à mettre en place leur projet d'animation au sein de leur structure. Ces accompagnements sont prévus entre avril et mai 2018.

Monsieur le Président reprend que sur l'action « pratiques responsables », une économie d'énergie conséquente est remarquable dans les bâtiments et l'éclairage public. L'action « accompagnement éclairage public » se termine en 2018 et est positive, compte tenu d'une subvention d'environ 70%. Il est cependant à noter que certaines armoires électriques ne rentrent pas dans le calcul de l'aide accordée. Sur 23 communes intéressées par cette action, 18 vont la mener à terme.

Madame MINIERE reprend que cette opération est un vrai bonheur pour les petites communes, qui n'auraient pas pu modifier leur éclairage public sans cette aide financière.

Monsieur le Président ajoute qu'il faudra réfléchir pour que les 4 communes du Val d'Ardoux et les communes de la Beauce Oratorienne qui n'ont pu bénéficier de cette action TEPCV, puissent trouver une compensation auprès de la Région. Des réflexions sont en cours.

#### ✚ Restauration collective – Projet « Restau & Co »

Pour rappel, les actions réalisées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- la réalisation d'un diagnostic territorial des pratiques responsables en restauration collective
- un accompagnement, pendant un an, de 5 établissements « pilotes et témoins » ;
- la sensibilisation des convives : temps de sensibilisation sur les sites témoins, distribution d'outils de sensibilisation liés au gaspillage alimentaire ; l'organisation d'une réunion d'information, de 3 ateliers d'échanges thématiques, la diffusion de fiches de bonnes pratiques ;
- la formation gratuite des cuisiniers et personnels de cuisine (2,5 jours formation pratique et visites de sites), et des animateurs périscolaires (2 jours de formation pour animer et sensibiliser autour du gaspillage alimentaire) ;

- la création d'une communauté de travail et d'échanges, grâce à l'ensemble de ces temps de rencontres et de témoignages entre pairs.

Afin de pérenniser cette communauté, le PETR sera accompagné par l'Ifrée afin de structurer et d'animer un réseau d'acteurs locaux pour la promotion des pratiques responsables en restauration collective. L'objectif est de faire perdurer cette communauté de travail et de mobiliser plus largement tous les acteurs de la restauration collective, afin de construire collectivement les prochaines étapes du projet, notamment sur l'approvisionnement en circuits courts.

Pour ce projet, le PETR Pays Loire Beauce a reçu le prix du public dans le cadre du concours « My Positive Impact » de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme en décembre 2017. Une vidéo sera prochainement tournée, courant février, afin de valoriser notre territoire.

### **3 - Programme Leader 2014-2020 :**

Monsieur le Président donne la parole à Aurélie LEHOUCQ pour qu'elle expose l'état d'avancement de la démarche LEADER.

Madame LEHOUCQ présente la nouvelle maquette financière, comme suit :

Fiches actions	FEADER alloué	
1) Réseau prospectif durable	100 000 €	10 %
2) Efficacité énergétique	100 000 €	10%
3) Continuités écologiques et consommations responsables	90 000 €	9 %
4) Agriculture durable	100 000 €	10 %
5) Culture et dialogue	160 000 €	16 %
6) Coopération	200 000 €	20 %
7) Animation et fonctionnement du GAL	250 000 €	25%
TOTAL	1 000 000 €	100%

En ce qui concerne la programmation, Madame LEHOUCQ explique que trois dossiers de paiement ont été déposés par le PETR, pour 98 594,30 €. Ces derniers sont en attente de paiements. Deux autres dossiers sont à déposer, en attente de notification pour un montant de 158 195,44 € et un dossier est à déposer par un porteur externe pour 75 679,32 €.

Elle liste l'avancement par mesures, à savoir :

- ✓ 19.2 Stratégie développement local : 235 028, 74 €, soit 23,5 % de l'enveloppe globale
- ✓ 19.4 Animation et fonctionnement du GAL : 90 137,32 €, soit 9 % de l'enveloppe globale, 36 % de l'enveloppe allouée
- ✓ 19.3 Coopération : en attente du formulaire de demande d'aide.

Enfin, elle donne la date du prochain Comité de Programmation qui aura lieu le 15 mars prochain.

Monsieur le Président explique qu'une ligne de trésorerie a été très rapidement mise en place par le Pays pour parer à un manque de trésorerie important dû aux paiements qui se font attendre.

### **4 - Schéma de Cohérence Territoriale :**

#### **➤ État d'avancement : nouvelle offre d'ANTEA, prochaines étapes, répartition financière,**

Monsieur le Président rappelle que la loi Nôtre oblige à un redécoupage du Pays Loire Beauce qui est compétent en matière d'élaboration, de suivi et de gestion du schéma de cohérence territoriale sur l'ensemble de son périmètre (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Communauté de Communes des Terres du Val de Loire intégrant les communes issues de l'ancienne Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne dans le Loir-et-Cher ainsi que quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du val d'Ardoux) et se trouve substitué, pour l'exercice de cette compétence au Syndicat Mixte pour le développement du Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président précise qu'il est donc nécessaire de modifier le SCoT en cours pour tenir compte de cette modification du périmètre. Le marché initial pour l'élaboration du SCoT avec le prestataire ANTEA s'élevait à l'origine à 320 000 €, et la proposition complémentaire du bureau d'études pour l'actualisation des données s'élevait à 247 000 €. Ce montant a été renégocié à 97 985 € pour les 3 SCoT, soit 38 214,15 € HT pour le SCOT du PETR, et a fait l'objet d'un avenant au groupement de commande pour être validé du point de vue juridique et financier. A ce titre, Monsieur le Président remercie Messieurs Philippe VACHER, Bertrand HAUCHECORNE, Jean-Paul ROCHE ainsi que les agents des 3 pays pour le travail de négociation réalisé en lien avec le Cabinet juridique et la Préfecture. Cela a permis d'aboutir à l'accord final.

## ➤ Validation des objectifs et des modalités de la concertation,

### Les objectifs

Monsieur le Président rappelle que le SCOT du PETR Pays Loire Beauce poursuivra les objectifs suivants qui restent inchangés :

- ⇒ **Promouvoir un développement de l'habitat diversifié et maîtrisé dans ses formes et respectueux du cadre de vie pour une gestion optimisée de l'espace.**  
Compte tenu de l'augmentation de la population, de sa jeunesse mais également de son vieillissement, il sera nécessaire de se doter d'une politique de l'habitat permettant la remise sur le marché de logements vacants, de créer des logements répondant aux attentes de publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...), d'encourager la sobriété énergétique, et d'adapter des logements existants.
- ⇒ **Concilier le maintien des activités économiques locales (notamment les activités agricoles, commerciales, artisanales, touristiques) et le développement d'autres activités (logistique, industrie, tertiaire...).**  
Le maintien des commerces en centre-ville ou centre-bourg constituera une priorité pour éviter la désertification de certaines communes rurales. La question viticole est aujourd'hui importante à prendre en considération également avec l'intégration de vignobles reconnus sous le nom « vins de l'Orléanais».
- ⇒ **Veiller à la qualité urbaine de l'habitat, de l'économie, des services et des infrastructures en tenant compte de la morphologie traditionnelle des villes et villages.**  
Le SCOT pourra notamment s'appuyer sur la Charte architecturale et paysagère du PETR Pays Loire Beauce et prendre en considération l'inscription du Val de Loire, au patrimoine mondiale de l'UNESCO.
- ⇒ **Mailler le territoire en termes de services (*santé, maisons de retraite, sports, culture, éducation, petite enfance, jeunesse, commerces de proximité, technologie de l'information et de la communication ...*) en tenant compte de leur accessibilité (*transport, déplacement, desserte, relais de services publics...*).**
- ⇒ **Limiter la consommation foncière et l'étalement urbain en veillant à la densification des centre-bourgs tout en intégrant les thématiques d'accessibilité, de déplacements et de consommation d'énergie pour la création de nouvelles opérations d'aménagement.**
- ⇒ **Préserver les ressources locales (notamment l'agriculture aussi bien en Beauce qu'en Val de Loire) et valoriser des espaces naturels remarquables tout en réduisant les dégradations paysagères et environnementales.**  
Le SCOT intégrera les réflexions liées au classement patrimoine mondial de l'UNESCO.
- ⇒ **Favoriser le maintien et le développement d'une activité agricole, dont la pérennité constitue à la fois un enjeu économique et social autant que paysager et environnemental.**
- ⇒ **Intégrer les réflexions de l'Agenda 21 et du Plan Climat Énergie Territorial.** Les questions de la vulnérabilité, de la consommation énergétique et de la production d'énergie seront à prendre en compte par le SCOT.
- ⇒ **Intégrer les continuités écologiques identifiées dans l'étude Trame Verte et Bleue.**  
Il précisera les conditions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

### Les modalités de concertation :

Monsieur le Président explique que la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du SCOT, s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée sera mis à disposition au siège du PETR Pays Loire Beauce, situé au 2, rue du docteur Henri Michel à Meung sur Loire ainsi que dans chaque EPCI membre :
    - Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,
    - Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.
- Ces registres seront accompagnés d'un dossier expliquant la procédure d'élaboration du document d'urbanisme. Ce registre et ce dossier seront accessibles aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Un « formulaire de contact » utilisable pour l'élaboration du SCOT sera accessible sur le site Internet du PETR ([www.paysloirebeauce.fr](http://www.paysloirebeauce.fr)),
  - Information via la lettre du Pays et la presse locale,
  - Les habitants, associations locales et autres personnes concernées pourront adresser des courriers au PETR,
  - Deux réunions publiques au moins (une portant sur la présentation du diagnostic et du PADD, l'autre portant sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), avant l'arrêt du SCOT) annoncées en temps utile par voie de presse, seront organisées sur le territoire du PETR
  - Accès aux comptes rendus de réunions du Conseil syndical du PETR Pays Loire Beauce sur le site internet ([www.paysloirebeauce.fr](http://www.paysloirebeauce.fr)).

A l'issue de la concertation, le conseil syndical en tirera le bilan.

- La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L 132-7, L 132-8 , L 132-9 du code de l'urbanisme et à la commission prévue à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.
- Les services de l'État seront associés à l'élaboration du projet au sens de l'article L 132-10 du code de l'urbanisme.
- Seront consultées à leur demande, les associations d'usagers agréées ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L141-1 du code de l'environnement, les communes limitrophes et ce en application de l'article L132-12 du code de l'urbanisme ; sera également consultée à sa demande au sens de l'article L 132-13 du code de l'urbanisme, la commission prévue à l'article L 112-1-1 du code rural et de la pêche.
- La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du PETR Pays Loire Beauce, de chaque EPCI membre et de chaque mairie ; la mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41CGCT. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier pourra être consulté.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'approuver la prescription du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce sur le périmètre actualisé,
- D'adopter les objectifs et les modalités de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays Loire Beauce,
- De l'autoriser à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-02**).

➤ **Fixation de la nouvelle clé de répartition des dépenses**

Monsieur le Président précise que la nouvelle clé de répartition financière ci-dessous, prenant en compte les deux critères à 50% : population et superficie, permet d'attribuer les ratios entre la CCTVL : 68,56% et la CCBL : 31,44%.

Structure	Répartition des dépenses à venir	Coût HT par structure
<b>PETR Pays Loire Beauce</b>	39%	97 679,40 €
<b>PETR Foret d'Orléans Loire Sologne</b>	49%	122 725,40 €
<b>Communauté de communes des Portes de Sologne</b>	12%	30 055,20 €
<b>Total</b>	100%	250 460,00 €

Monsieur le Président rappelle les dépenses et recettes inhérentes au SCoT depuis 2013, et dresse le bilan des dépenses à venir, comme suit :

Dépenses SCoT	96 427.55 €
Recettes SCoT	186 182.05 €
<b>Total SCoT</b>	<b>+ 89 754.50 €</b>

**Prévisionnel des dépenses à réaliser 2018 / 2019**

	2018 (TTC)	2019 (TTC)
<b>Lot 2</b>	83 712.42 €	33 502.97€
<b>Reste à payer Casadei</b>	7 500€ environ	7 500€ environ
<b>Dépenses autres</b> <i>(publicités officielles, enquête publique, dépenses imprévues...)</i>	3000 €	10 000 € à 15 000€ (enquête publique)
<b>Total prévisionnel</b>	<b>95 000 € environ</b>	<b>56000 € environ</b>
<b>Total global</b>	<b><u>151 000 €</u></b>	

⇒ **151 000 - 89 754.05 = 61 245.95 €**

**Application des critères « superficie » et « population » :**

	Total	Population Données DGF 2017		Superficie Km <sup>2</sup>	
		50 points		50 points	
		Nombre	Points	Nombre	Points
<b>Beauce Loirétaine</b>	<b>31.44</b>	16 928	12.60	398.70	18.84
<b>Terres du Val de Loire</b>	<b>68.56</b>	50 207	37.40	659.23	31.16
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>67 135</b>	<b>50</b>	<b>1057.93</b>	<b>50</b>

Monsieur le Président précise que les montants à payer par les deux Communautés de Communes seront affinés dans les prochaines semaines.

Monsieur le Président liste les éléments du calendrier suivant :

- ✓ Janvier 2018 : relance de la procédure
- ✓ Février à Fin Mars 2018 : actualisation du diagnostic
- ✓ Avril à Septembre 2018 : Actualisation du projet politique (PADD)
- ✓ Septembre 2018 à Mai 2019 : Elaboration du DOO
- ✓ Juin à Décembre 2019 : Arrêt du SCOT + phase d'Enquête publique et approbation

Monsieur Thierry BRACQUEMOND ajoute qu'il est très appréciable que le coût ait baissé d'une manière si importante. Il précise que le début des travaux liés au PLU est fixé à début Mars.

Monsieur Jean Pierre DURAND propose que les collectivités en cours d'élaboration ou de révision de leur PLU(i) se rapprochent du groupe ANTEA. Les bureaux d'études travaillant pour ces mêmes communes pourraient ainsi valider leurs études afin que celles-ci soient conformes au PADD, sans remises en cause.

Monsieur le Président ajoute qu'en effet, les communes doivent profiter pleinement des études réalisées par le Pays et les utiliser pour les intégrer dans leur PLU(i) afin de partir sur des objectifs communs.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'autoriser le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud à quitter le groupement de commandes signé en novembre 2013 « 3 SCOT »,
- D'autoriser la Communauté de Communes des Portes de Sologne, à intégrer le groupement de commandes « 3 SCOT »,
- De fixer la nouvelle clé de répartition des dépenses,
- De l'autoriser à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-03**).

#### ➤ Adoption de l'avenant n°4 lié au groupement de commandes

Monsieur le Président informe les membres qu'un avenant au groupement de commandes est rendu nécessaire avec le départ du Pays Sologne Val Sud, l'intégration de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et une nouvelle répartition des dépenses.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De l'autoriser à signer l'avenant n°4 de la convention constitutive du groupement de commandes modifiant les membres constitutifs ainsi que la répartition des coûts,
- De l'autoriser à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-04**).

#### ➤ Demande de subventions (Scot Ruraux et Département du Loiret)

Considérant l'évolution financière du marché SCOT ces derniers mois (avenant de 38 214.15 € pour le PETR Pays Loire Beauce), directement impactée par les fluctuations des périmètres des EPCI, et la nécessité de finaliser les travaux d'études engagés depuis plusieurs mois et d'approuver le SCOT fin 2019, Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter une subvention au montant le plus élevé, auprès de l'État, au titre du dispositif « SCOT Ruraux » pour l'élaboration du SCOT,
- De solliciter une subvention au montant le plus élevé, auprès du Département du Loiret pour l'élaboration du SCOT,
- De l'autoriser à déposer un ou plusieurs dossiers de demande de subvention,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-05**).

## **5 - Débat d'orientations budgétaires 2018**

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du PETR pour 2018, présentées dans le document distribué aux Membres avec la plaquette de présentation des programmes et financements du Pays Loire Beauce 2017-2022.

Monsieur le Président précise que le maintien de l'équilibre se fera avec une augmentation sensible de la contribution au fonctionnement des communautés de communes d'environ 0,10 € à 0,20 € pour tenir compte tenu de la baisse de dotation de la Région pour l'animation / fonctionnement. Les quatre communes du Val d'Ardoux participeraient à 50% du montant pour prendre en considération leur rattachement au CRST du Pays Sologne Val Sud jusqu'à l'automne 2018.

Monsieur le Président ajoute que la composition du PETR Pays Loire Beauce a évolué avec dorénavant, un titulaire et trois contractuels.

Monsieur le Président informe du prochain transfert des locaux administratifs du PETR Pays Loire Beauce dans la mairie annexe de Saint-Ay actuellement en construction, et souhaite l'approbation des membres du Pays. Le déménagement aurait lieu dans le courant de l'été prochain. Les nouveaux locaux, plus conformes en termes d'espace, d'accessibilité, de sécurité, d'isolation et de confidentialité comprendraient cinq bureaux de plain pied, une salle d'archives, une salle commune pour les réunions et cérémonies, une cuisine. Le montant du loyer reste à déterminer, et engloberait les charges d'électricité, de chauffage, d'eau et de ménage.

Monsieur le Président explique aux membres que le Ministère des finances veut automatiser le fonds de compensation de la TVA à partir du mandat, et souhaite ne plus rendre éligibles les logiciels informatiques et les documents d'urbanisme en investissement. Le Ministère choisirait de maintenir les achats d'œuvres d'art, soit une assiette de 90 000 €, supérieure à celle que représentent ensemble les logiciels et documents d'urbanisme. Monsieur le Président et de nombreuses communes et communautés de communes se sont opposés à cette décision, considérant que l'élaboration des SCOT est une obligation imposée par l'État et doit être retenue dans le calcul du FCTVA.

Les Membres n'ayant plus de questions, Monsieur le Président leur propose de constater que le débat sur les orientations budgétaires du budget principal du PETR Pays Loire Beauce pour l'exercice 2018 s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De constater que le débat sur les orientations budgétaires du budget principal du PETR Pays Loire Beauce pour l'exercice 2018 s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-06**).

#### **6 - Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2017-2022 :**

Monsieur le Préside précise que pour l'année 2018, la subvention liée au fonctionnement va évoluer à la baisse.

<b>2017</b>	<b>Aujourd'hui</b>
100 € par commune	<del>100 € par commune</del>
32 000 € : agent de développement (temps plein)	35 000 € : agent de développement (temps plein)
20 000€ pour l'assistant (temps plein)	15 000€ pour l'assistant (temps plein)
➤ 20 000 x 70% = 14 000 €	➤ 15000 x 70 % = 10 500 €
<b>= 50 800 €</b>	<b>= 45 500 €</b>

Il précise également dans les grandes lignes, les principales règles qui vont évoluer prochainement :

- Prolongation d'une année pour la programmation des crédits de paiement = passage de 5 à 6 ans (contraintes budgétaires des collectivités).
- Le bassin de vie constitue la maille privilégiée pour mener les stratégies territoriales
- Création d'un comité de pilotage territorial co-animé par les divers signataires pour un meilleur suivi du CRST
- La dématérialisation sera mise en œuvre dans l'année 2018 et se traduira par la transmission d'attestation sur l'honneur (confiance a priori) en remplacement des pièces à fournir.
- Un contrat unifié qui reprend l'enveloppe de base + celles relatives aux espaces publics, au logement et aux villes moyennes.
- Abaissement du montant minimum de subvention à 2000 €
- Evolution des modalités des travaux
- ...

#### **7 - Questions diverses**

Monsieur le Président informe les membres de la prochaine réunion du Comité Syndical qui aura lieu courant mars pour l'adoption du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Coulmiers pour son accueil. La séance est levée à 19h15.